

LE MAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Municipalité envisage de construire une gare routière urbaine à proximité du carrefour Rue Labourdonnais - Boulevard Gabriel Macé.

L'opération comprend la réalisation d'un kiosque de vente de billets, ainsi que la couverture des trois quais existants qui seront à cette occasion réaménagés.

L'opération est estimée à 1 500 000 F.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs,

- de bien vouloir approuver le projet et son financement ;
- de m'autoriser, après appel d'offres, à passer les marchés nécessaires avec les entreprises retenues par la Commission d'Ouverture des Plis ; en cas d'appel d'offres infructueux, à traiter par marchés négociés.

Je mets cette affaire aux voix.

MONSIEUR HOARAU MARCEL DONNE LECTURE
DES AVIS DES COMMISSIONS.

Commission des Travaux Publics

Elle émet un avis favorable. Ces travaux devront améliorer l'accueil des voyageurs.

Commission des Finances

Elle est favorable. Ces travaux seront financés pour moitié par le Ministère des Transports dans le cadre du Contrat de Productivité signé entre la Mairie et l'Etat.

RECU A LA PREFECTURE DE LA REUNION

Le 16 DEC 1986
Article 3 de la loi n° 82-213 du 2
mars 1982 relative aux droits et
libertés des Communes, des Départe-
ments et des Régions

LE MAIRE : Je mets cette affaire aux voix.

LE RAPPORT, AINSI QUE LES AVIS DES COMMISSIONS,
SONT ADOPTÉS A L'UNANIMITE.